

Objet : **DECLARATION DE CONFORMITE REGLEMENT NO. 1907/2006**

*« Enregistrement, évaluation et autorisation des substances
chimiques, restrictions applicables à ces substances »
(REACH)*

Entreprise : OXYCOLOR ALU SA

Jeanneret 11
2400 Le Locle

Concerne : - Traitement d'Anodisation et coloration
- Traitement d'Anodisation dure et coloration

Conformité : Sur la base des informations dont nous disposons à ce jour concernant nos process de production et les données qualitatives et quantitatives obtenues auprès de nos fournisseurs, nous déclarons que les traitements que nous livrons :

- ne présentent pas de rejet intentionnel de substance
- ne contiennent pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC ou « Substance of Very High Concern ») inscrite sur la liste des substances candidates à l'autorisation en concentration supérieure à 0.1% en m/m.

Ces articles ne doivent donc faire l'objet ni d'un enregistrement, ni d'une notification auprès de l'ECHA (European Chemicals Agency), ni d'une information particulière an aval.

Lieu et date : Le Locle, le 19.05.2020

Signatures :

JOSSI Olivier
Co-Directeur

JOSSI Jody
Co-Directeur